

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7428**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Intendant de terrain de golf

Nouvel intitulé : Intendant de terrain de golf

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Fédération française de golf Modalités d'élaboration de références : CPNEF Golf	Le Président de la Fédération Française de Golf

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

214r Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'intendant de terrain de golf est responsable de l'entretien du parcours de golf. Il exerce son activité sous l'autorité du Directeur du golf. Il gère une équipe de jardiniers placée sous sa responsabilité. Il assure la gestion technique du terrain et conçoit un projet d'entretien pour le parcours de golf : Il coordonne ou exécute les travaux d'aménagement, il choisit les fertilisations, les amendements et les graminées, il met en place une lutte contre les maladies qui affectent le terrain, il gère le système d'irrigation et le parc matériel.

Il gère les équipes de travail et les budgets liés à l'entretien du terrain : Il organise le travail de l'équipe en veillant au respect des différentes réglementations en matière sociale, d'hygiène et de sécurité et d'utilisation de produits phytosanitaires, il élabore et assure le suivi de budgets simples.

Il conduit les opérations d'entretien, de rénovation ou de création d'un parcours de golf : Il met en œuvre les techniques et les opérations culturales (tonte, traitement phytosanitaire, fertilisation, aération ...), il prépare le terrain en vue de compétitions.

La certification atteste de capacités techniques : Analyser les caractéristiques biologiques et physiologiques des plantes et des graminées

Analyser les propriétés physico-chimiques des sols et leur interaction avec la plante

Conduire des travaux d'aménagement

Pratiquer les opérations d'entretien courantes (tonte) et spécifiques (carottage des greens)

Lutter contre les maladies, les ravageurs et les mauvaises herbes affectant le terrain

Utiliser et entretenir les équipements et matériels techniques

et de Compétences transversales :

Communiquer par écrit et par oral dans un environnement professionnel,

Organiser le travail et encadrer une équipe,

Contrôler la bonne exécution des tâches et suivre l'activité tant sur le plan qualitatif et budgétaire

Appliquer la réglementation en matière sociale, d'hygiène et de sécurité et d'utilisation de produits phytosanitaires.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'intendant est salarié d'un golf pouvant comporter de 10 à 20 salariés.

Intendant de terrain de golf, adjoint d'intendant.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1416 : Polyculture, élevage

A1203 : Entretien des espaces verts

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'articule autour de 3 composantes : UC1 - Gestion technique du terrain et du parc matériel

UC2 - Gestion des équipes de travail et des budgets de l'activité

UC3 - Mise en œuvre des techniques d'entretien nécessaires à l'entretien d'une surface engazonnée.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	15 personnes dont 3 représentants des salariés et 3 représentants des employeurs, 3 experts externes, 3 représentants de la fédération française de golf, 3 membres de l'organisme de formation.
En contrat de professionnalisation	X	15 personnes dont 3 représentants des salariés et 3 représentants des employeurs, 3 experts externes, 3 représentants de la fédération française de golf, 3 membres de l'organisme de formation.
Par candidature individuelle	X	15 personnes dont 3 représentants des salariés et 3 représentants des employeurs, 3 experts externes, 3 représentants de la fédération française de golf, 3 membres de l'organisme de formation.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	15 personnes dont 3 représentants des salariés et 3 représentants des employeurs, 3 experts externes, 3 représentants de la fédération française de golf, 3 membres de l'organisme de formation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 paru au JO du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans au niveau III

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé Intendant de terrain de golf avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 paru au JO le 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 4 janvier 2000 paru au JO le 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique

Cette certification est reconnue par la Convention Collective Nationale du Golf en groupe IV ou V (avenant n°14 du 23 novembre 2000).

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.ffgolf.org>

Lieu(x) de certification :

Fédération française de golf 68, rue Anatole France
92 309 Levallois-Perret

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFPPA du Nord Antenne de Dunkerque 1972 rue de Leffrinckoucke
59240 Dunkerque

Historique de la certification :

Cette certification est reconnue par la Convention Collective Nationale du Golf en groupe IV ou V selon le niveau de formation atteint (avenant n°14 du 23 novembre 2000).

Certification précédente : Intendant de terrain de golf

Certification suivante : Intendant de terrain de golf